



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lettre de rentrée 2023-2024 Inspection pédagogique de Physique-Chimie

Nice, le 25 septembre 2023

Mme. Aurélie SANLIARD
M. Yves CASTEL

Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogique Régional

à

Mmes et Mrs les enseignants de physique chimie
S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
des Alpes Maritimes et du Var

Affaire suivie par

Yves CASTEL
Aurélie SANLIARD (FF)
IA-IPR Physique chimie
Tél : 04.93.53.71.50
Mél : ipr-ia@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 NICE CEDEX 2

S'informer et communiquer avec les inspecteurs

Cette lettre est publiée sur le site
disciplinaire académique
<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/physique/>

Nous ne manquerons pas de revenir
vers vous au cours de l'année
scolaire par le biais de lettres
d'information ou de webinaire en
fonction de l'actualité de la discipline.

Afin de bénéficier de la sécurité et de
la confidentialité de la messagerie
académique, nous ne
communiquerons exclusivement
qu'avec vos adresses
professionnelles. Nous vous
demandons, par conséquent,
d'activer et de consulter vos adresses
académiques. Afin de vous assurer
de contacter le bon interlocuteur,
merci de privilégier l'adresse
fonctionnelle ipr-pc@ac-nice.fr

Pour les échanges avec les lycées, le
coordonnateur est l'interlocuteur
privilegié des inspecteurs.

**Nous demandons au
coordonnateur et/ou responsable
de laboratoire de chaque lycée de
nous écrire pour nous indiquer ses
coordonnées.**

Chères et chers collègues,

Nous tenons tout d'abord à vous souhaiter une excellente rentrée 2023 et
souhaitons la bienvenue à tous les professeurs qui arrivent dans notre
académie.

Nous tenons également à vous remercier pour vos différentes
contributions aux examens et concours ainsi que pour l'accueil et le suivi
que vous avez réservés, au sein des équipes pédagogiques, aux
nouveaux professeurs mutés ou stagiaires.

L'Inspection Pédagogique Régionale de physique-chimie évolue cette
année, suite au départ de l'académie de Stéphane ROCHEFEUILLE.
Madame Aurélie SANLIARD le suppléera dans ses fonctions à partir de
cette rentrée scolaire. Une répartition territoriale, articulée autour des
réseaux d'établissements, a été établie afin de permettre aux
établissements scolaires d'identifier un interlocuteur direct :
<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/physique/inspecteur-referent-pour-la-physique-chimie/>

Madame Rebecca CANDELA et madame Fabienne GASTOUX sont
chargées de mission auprès de l'inspection, madame Anne RICCI poursuit
quant à elle sa mission d'Interlocutrice Académique au Numérique.
Monsieur Aristide CAVAILLES, doyen du groupe physique-chimie sera le
réfèrent de l'inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche
pour notre académie.

Actualités de la discipline, les programmes

Cycle 3

« L'enseignement des sciences et de la technologie, dès le plus jeune âge,
est indispensable pour préparer les élèves à leur vie de citoyen dans un
monde où les sciences et la technologie occupent une place
répondérante.

Lettre commune des IA-IPR

Mesdames et messieurs les professeurs et les CPE de l'académie de Nice, chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire et adressons nos vœux de bienvenue aux personnels arrivant dans notre académie.

Nous tenons à vous remercier très sincèrement pour la grande qualité de votre engagement auprès des élèves qui vous sont confiés, notamment dans le cadre de la préparation aux examens et de la conduite du contrôle continu au cycle terminal en lycée. Pour la troisième année consécutive, le « projet d'évaluation » qui concerne les élèves de première et de terminale sera le garant d'un contrôle continu cohérent, lisible et transparent. Nous vous invitons à étendre votre réflexion collégiale sur l'évaluation à la classe de seconde ; n'hésitez pas à inviter l'IA-IPR de votre discipline à un éventuel conseil d'enseignement sur ce sujet.

Les priorités de l'année 2023-2024 sont définies dans la circulaire de rentrée « Une école qui instruit, émancipe et protège » (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>). Le collège des IA-IPR souhaite attirer votre attention sur certains des points de la circulaire :

1/ La lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes est une priorité absolue.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui s'engagent activement dans cette lutte, notamment dans le cadre du dispositif PHARe. La lutte contre le harcèlement est, comme le respect de la laïcité et des valeurs de la République, l'affaire de l'ensemble de la communauté éducative ; nous savons pouvoir compter sur votre vigilance collective sans faille. Une communication académique est à venir sur ce sujet.

Au cycle 3, en revisitant les notions et les concepts déjà abordés, ils progressent dans la conceptualisation et s'initient à la modélisation. Ils enrichissent leur culture scientifique et technologique, ce qui contribue à les éduquer à la citoyenneté au regard de la place des sciences et de la technologie dans la société » (extrait du préambule du programme de sciences et technologie du cycle 3).

Une nouvelle version d'après le BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 et le BOEN n° 25 du 22 juin 2023 inclut le nouveau programme de sciences et technologie mis en application à la rentrée scolaire 2023.

Des ressources d'accompagnement sont publiées sur cette page :

<https://eduscol.education.fr/784/enseigner-les-sciences-et-la-technologie-cycles-1-2-et-3>

Enseignement scientifique

Le nouveau programme d'enseignement scientifique de la classe de première, défini par l'arrêté du 30 mai 2023 est publié au Bulletin officiel n° 25 du 22 juin 2023. Il est mis en application à la rentrée scolaire 2023. Le programme d'enseignement scientifique de la classe terminale défini par l'arrêté du 30 mai 2023 est publié au Bulletin officiel n° 25 du 22 juin 2023. Il sera mis en application à la rentrée scolaire 2024.

De nombreux documents d'accompagnement sont disponibles sur la page Eduscol dédiée :

<https://eduscol.education.fr/1750/programmes-et-ressources-en-enseignement-scientifique-voie-g>

Baccalauréat général et technologique

Les dates de passation des épreuves étant amenées à changer, nous vous communiquerons dans les meilleurs délais les modalités pour les épreuves écrites et expérimentales de fin d'année scolaire.

Accompagnement des professeurs

Rendez-vous de carrière

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels concernés ont été informés en juillet qu'ils sont éligibles à un rendez-vous de carrière. Tous les personnels de l'enseignement bénéficient également d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière.

Il n'y a **pas d'obligation de fournir des documents**, toutefois, comme cela est précisé dans le "Guide du rendez-vous de carrière" à propos de l'inspection : "L'agent peut produire tout document relatif à la situation professionnelle observée."

Le guide du rendez-vous de carrière est disponible à l'adresse suivante :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/55/2/2017_guide_RV_carriere_enseignants_education_psy_EN_V3_804552.pdf

L'accompagnement pédagogique

En dehors de ces temps d'évaluation, l'accompagnement pédagogique des enseignants pourra prendre différentes formes : visites en classe, mises en place d'observations entre pairs, réunions d'équipes disciplinaires et d'équipes pédagogiques, stages de formation continue.

Le plan académique de formation

Dans le cadre du déploiement de l'École Académique de la Formation Continue, l'offre de formation disciplinaire a sensiblement évolué pour répondre au mieux aux besoins de formations exprimés.

2/ La « nouvelle sixième » est mise en place à la rentrée.

La généralisation de Devoirs faits, qui devient obligatoire en 6^{ème}, est l'occasion de réfléchir collectivement à la question des devoirs, à l'échelle d'une discipline (en conseil d'enseignement) ou d'une équipe (en conseil pédagogique). Cette réflexion peut porter sur les consignes et les attentes formulées par chaque professeur dans sa discipline, ainsi que sur la manière dont chacun et chacune se saisit des « méthodes et outils pour apprendre » (domaine 2 du Socle Commun), afin de mutualiser les pratiques et si besoin harmoniser certaines démarches.

La deuxième mesure de la nouvelle 6^{ème} est la mise en place d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement pour tous les élèves, en mathématiques ou en français, afin de consolider les apprentissages fondamentaux ; dans le cadre de votre organisation, nous vous invitons à conduire une analyse partagée des résultats des évaluations nationales en début d'année scolaire. La feuille de route du conseil académique des savoirs fondamentaux sera diffusée prochainement.

Enfin, « Pix 6^{ème} » est déployé dans l'ensemble des collèges à la rentrée scolaire 2023.

3/ La nécessité de la pratique d'une expression écrite longue au cycle 4 est réaffirmée.

Elle concerne l'ensemble des disciplines qui ont toutes vocation à contribuer à la maîtrise du domaine 1.1. du Socle Commun. Ce point peut faire l'objet d'un travail dans le cadre de la liaison collège-lycée.

4/ Le CNR Education « Notre école, faisons-la ensemble » se poursuit.

Nous invitons les équipes à se saisir de cette opportunité de financement de projets innovants. Les IA-IPR pourront vous accompagner dans votre démarche, en particulier si vous exercez dans l'un des collèges des « réseaux d'égalité des chances et des territoires ».

Vous trouverez votre discipline ou spécialité directement sur la page <https://www.ac-nice.fr/cycle-enseignement-second-degre-physique-chimie-122866>

Certifications complémentaires

Les enseignants qui souhaitent valoriser des compétences particulières ont la possibilité de les faire reconnaître au travers de certifications complémentaires pour lesquelles toutes les informations sont disponibles sur le site académique : <https://www.ac-nice.fr/certifications>.

Culture scientifique et promotion des sciences



Le CNRS, la Société Française de Physique, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le CEA et France Universités ont lancé l'Année de la Physique qui se déroulera de septembre 2023 à juillet 2024 <https://anneedelaphysique.cnrs.fr/>

Il s'agit d'une mobilisation exceptionnelle du monde scolaire, de l'école primaire aux classes préparatoires, autour de la physique. Formation des professeurs aux dernières avancées, visites de chercheurs et chercheuses dans les classes, visites de classes dans les laboratoires, concours variés seront au programme.

Toutes les informations sont disponibles sur cette page :

<https://www.cote-azur.cnrs.fr/fr/annee-de-la-physique-2023-2024>

La fête de la science

La fête de la science 2023 « Sport et sciences » (<https://csti.univ-cotedazur.fr/fete-de-la-science>) aura lieu du **6 au 16 octobre 2023**. Toutes les informations sont disponibles sur <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/daac/fete-de-la-science-2023/>

Les concours scientifiques

Les informations relatives aux différents concours scientifiques auxquels les élèves peuvent participer seront régulièrement publiées sur le site du CAST <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/cast/>

Les Olympiades de chimie

Ces olympiades se déclinent en un concours scientifique (à destination des élèves de 1^{ère} et terminale scientifique de voie générale et technologique) et en un concours « parlons chimie » (à destination des élèves de 1^{ère} et terminale de toutes filières) sous forme de projet. Maria Rosa BECCIA (Maria-Rosa.BECCIA@univ-cotedazur.fr) en est la déléguée académique.

Le site dédié permettra de trouver tous les compléments d'informations : <https://www.olympiades-chimie.fr/concours/>

Veillez-vous faire connaître auprès de l'inspection pédagogique si vous souhaitez participer.

5/ **Les Jeux olympiques et paralympiques** ont vocation à servir de « fil rouge » à cette année scolaire, que ce soit dans des projets disciplinaires ou interdisciplinaires.

Le programme Régional d'Équipement des lycées Publics (PRELP)

Il faudra veiller à mettre votre chef d'établissement en copie du message Les demandes d'équipements annuels doivent s'inscrire dans une démarche de projet de la part des établissements. Ceci implique une réflexion de l'ensemble des acteurs de la vie du lycée conduisant à des choix mesurés et argumentés ; ce projet d'équipement devra être voté par le Conseil d'Administration.

Concernant les demandes d'équipements pédagogiques, **l'avis de l'inspecteur compétent doit, dans toute la mesure du possible, être intégré au rapport d'opportunité.** Un descriptif précis de l'équipement est requis, le devis correspondant devra être joint au dossier.

Afin de permettre aux inspecteurs d'étudier les demandes formulées par les équipes dans le cadre du PRELP, merci de nous transmettre, **au plus tôt**, les listes de matériels que vous désirez acquérir.

Ces listes précisant le type de matériel, sa destination (renouvellement, nouvel ensemble de TP...), le nombre d'exemplaires, le fournisseur et le prix doivent être adressées, pour avis à ipr-pc@ac-nice.fr

Les Olympiades de physique

Les inscriptions aux Olympiades de physique sont ouvertes. Pour y participer, une équipe de 2 à 6 lycéens de terminale, de première, voire de seconde, encadrée par un ou deux professeurs, réalise un projet expérimental en lien avec la physique, éventuellement en partenariat avec un laboratoire ou une entreprise.

Le concours des Olympiades de Physique France permet de décloisonner les apprentissages et offre une opportunité unique aux élèves de travailler ensemble, de réfléchir, d'expérimenter en les rendant co-acteurs voire auteurs d'un projet expérimental.

Ces projets peuvent également susciter des vocations, conforter les élèves dans leur choix de spécialités et de poursuite d'études. Soutenir le projet devant un jury est une préparation efficace à l'épreuve du Grand Oral. Inscriptions sur le site <https://olympphys.fr> : du **01 mai 2023 au 18 octobre 2023 (22h)**

Concours Interacadémique : **mercredi 6 décembre 2023.**

Concours National (à l'Université Paris Cité Bâtiment Condorcet) : **les 2 et 3 février 2024.** Tous les renseignements sur cette action sont disponibles sur le site dédié (<https://www.olympphys.fr/public/index.php>)

Le concours C. Génial

Les inscriptions pour l'édition 2024 du concours CGénial seront ouvertes à partir du lundi 11 septembre 2023. Lors du **premier tour d'inscription, du 11 septembre au 12 novembre 2023**, les enseignants ont la **possibilité d'effectuer une demande de subvention** apportant une aide financière au développement du projet.

Pour de plus amples informations : <https://www.cgenial.org/82-nos-actions/145-concours-cgenial>

Les inscriptions pour le concours collèges se fera avec le lien <https://www.sciencesalecole.org/c-genial-college-inscriptions/>

Les inscriptions pour le concours lycées se fera avec le lien : <https://www.sciencesalecole.org/c-genial-lycee-inscriptions/>

Madame Laurence OLIVE (Laurence.Olive@ac-nice.fr) est la professeure référente académique.

Le prix Pierre Potier des Lycéens

Ce prix a pour objectif de faire découvrir les innovations de la chimie en faveur du développement durable. La date limite d'inscription est fixée au **6 octobre 2023** sur le site lesmetiersdelachimie.com.

Nous restons à votre écoute et vous remercions à nouveau pour votre travail au service des élèves. Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire 2023-2024.

Aurélie SANLIARD et Yves CASTEL